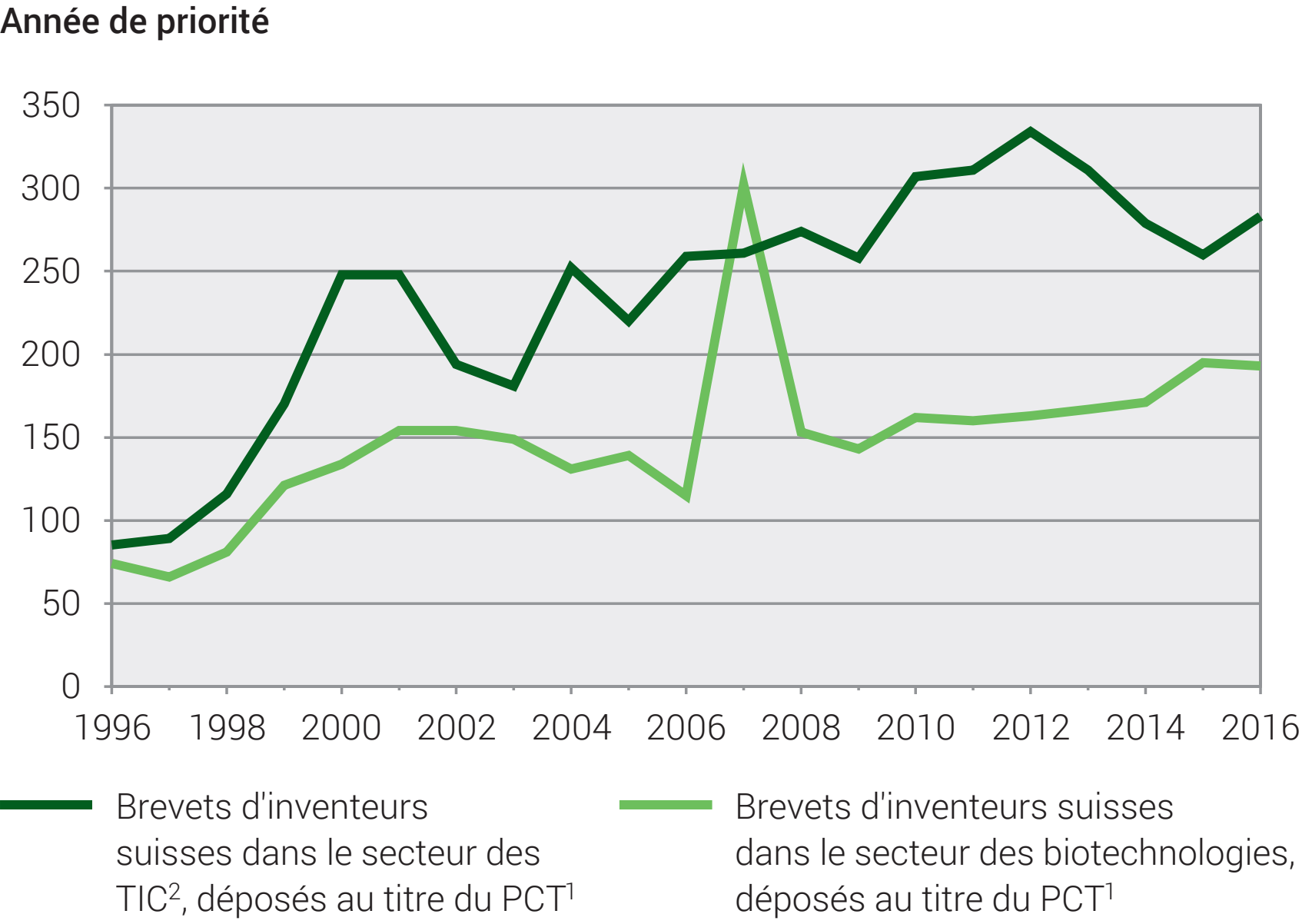
Demande de brevets d'inventeurs suisses déposés au titre du PCT [1] selon le secteur technologique, de 1996 à 2016



[1] Traité de coopération en matière de brevets. Le traité permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande «internationale» de brevet.

[2] Technologie de l'information et de la communication (TIC)
En 2017, la définition des brevets TIC a été modifiée pour refléter l'évolution du secteur des TIC, affectant les séries temporelles depuis l'origine.

Source: OCDE – Banque de données PIST, division STI/EAS, Paris juillet 2018

© OFS 2019